

# Camping « Les Naiades » \*\*\*

2 rue de la Gare - 08250 CHATEL-CHEHERY

Tél. : 03.24.30.53.44 - E-mail : [contact@camping-les-naiades.com](mailto:contact@camping-les-naiades.com)

Site internet : [www.camping-les-naiades.com](http://www.camping-les-naiades.com)

## Tarifs 2018

*Selon conditions de vente \* Taxe de séjour soit 0.50€ par nuit par personne de plus de 18 ans en supplément*

<b>1/ Tarifs journaliers</b> arrivée à partir de 10h, départ avant 10h (tout dépassement entraîne la facturation d'une journée supplémentaire)	du 31/03 au 29/06 et du 3/09 au 30/09	HAUTE SAISON Du 30/06 au 2/09
- <b>FORFAIT journalier avec nuitée (départ avant 10H le lendemain)</b> comprenant : 1 personne + 1 emplacement pour 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car + 1 véhicule + piscine (A) + douches + pêche dans l'étang (SANS ELECTRICITE)	<b>9,00 € *</b>	<b>12,00 € *</b>
- <b>FORFAIT journalier sans nuitée</b> <b>(idem que ci-dessus mais départ avant 19H)</b>	<b>6,00 €</b>	<b>8,00 €</b>
- Personne supplémentaire : à partir de l'âge de 7 ans . âgée de moins de 7 ans	<b>3,50 € *</b> <b>2,00 €</b>	<b>4,50 € *</b> <b>2,50 €</b>
- Visiteur jour, quel que soit l'âge (B)	<b>3,50 €</b>	<b>4,50 €</b>
- Visiteur hébergé quel que soit l'âge (B+C)	<b>6,00 € *</b>	<b>7,00 € *</b>
- Visiteur hébergé forfait week-end 1 nuit (samedi à dimanche soir) (B)	<b>9,00 € *</b>	<b>10,50 € *</b>
- Visiteur hébergé forfait week-end 2 nuits (vendredi à dimanche soir) (B)	<b>14,00 € *</b>	<b>17,00 € *</b>
- Animal domestique (chien, chat ...)	<b>3,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
- Branchement électrique 10 ampères	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
- Equipement ou véhicule suppl. (tente, voiture, moto, cyclo)	<b>3,00 €</b>	<b>3,00 €</b>
- Remplacement d'un fusible	<b>3,00 €</b>	<b>3,00 €</b>
- Garage mort	<b>2,50 €</b>	<b>4,00 €</b>
- Pêche dans l'étang (D) (forfait journalier pour non campeurs)	<b>6,00 €</b>	<b>6,00 €</b>
- Douche (pour non campeurs)	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>
- Remplissage du réservoir d'eau d'un camping car.	<b>3,00 €</b>	<b>3,00 €</b>
- Ordures ménagères (par personne et par jour)	<b>0,50 €</b>	<b>0,50 €</b>

<b>2/ Contrat résidents permanents</b> (forfait annuel appliqué et dû quelle que soit la date de souscription ou de résiliation du contrat – <b>aucun remboursement partiel ne sera effectué</b> )	
- FORFAIT 2 personnes sur un emplacement inférieur à 150 m <sup>2</sup> (E)	<b>1105 € *</b>
- FORFAIT 2 personnes sur un emplacement supérieur à 150 m <sup>2</sup> (E)	<b>1205 € *</b>
- Personne supplémentaire (F) : âgée de plus de 7 ans (au 26 Mars 2018)	<b>130 € *</b>
. âgée de moins de 7 ans (au 26 Mars 2018)	<b>65 €</b>
- Personne supplémentaire (G) : âgée de plus de 7 ans (au 26 Mars 2018)	<b>160 € *</b>
. âgée de moins de 7 ans (au 26 Mars 2018)	<b>90 €</b>
- Animal domestique (chien, chat .... etc.)	<b>80 €</b>
- Branchement électrique * 10 ampères (y compris 500 kWh) (H)	<b>240 €</b>
. * 16 ampères (y compris 500 kWh) (H)	<b>295 €</b>
- Branchement direct à l'eau	<b>90 €</b>
- Equipement ou véhicule supplémentaire (tente, voiture, moto, cyclomoteur...)	<b>70 €</b>

<b>3/ Locataires</b> tarif appliqué à toute personne qui occupe le bien d'un résident permanent en l'absence de ce dernier (B+C)	du 31/03 au 29/06 et du 3/09 au 30/9	HAUTE SAISON Du 30/06 au 2/09
<b>Tarif journalier</b>	<b>8,00 € *</b>	<b>9,00 € *</b>
<b>Forfait week-end 1 nuit (B) (samedi à dimanche soir)</b>	<b>12,00 € *</b>	<b>14,00 € *</b>
<b>Forfait week-end 2 nuits (B) (vendredi à dimanche soir)</b>	<b>18,00 € *</b>	<b>20,00 € *</b>

- (A) La piscine est ouverte du 1<sup>er</sup> Juillet au 3 Septembre ; éventuellement en dehors de cette période si les conditions météo sont favorables.  
 (B) Ce forfait n'autorise pas d'aller pêcher dans l'étang.  
 (C) Arrivée à partir de 10h, départ avant 10h - tout dépassement entraîne la facturation d'une journée supplémentaire  
 (D) Suivant conditions prescrites dans le règlement interne.  
 (E) Ce forfait comprend l'emplacement pour une tente, une caravane ou un mobile home, deux personnes et un véhicule.  
 Il comprend aussi les ordures ménagères, l'accès à la piscine (A), aux douches et à la pêche dans l'étang.  
 (F) Ascendant ou descendant direct du souscripteur du contrat (parent et/ou enfant)  
 (G) Autre personne pouvant figurer dans le contrat « résident permanent »  
 (H) Tout dépassement entraîne la facturation d'un complément.